



## NAO 2015 : Deuxième réunion

UES Sagemcom

Rueil-Malmaison, le 07 janvier 2015

### NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES CAHIER DE REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC

Pour ces négociations annuelles obligatoires sur la politique salariale le temps et les conditions de travail, la **CFE-CGC** souhaite que soient abordés, les points suivants qui sont bien entendu, **non exhaustifs**. D'autre part, la **CFE-CGC** aspire de la part de tous les intervenants à ce que ces négociations collectives soient loyales et sérieuses.

#### 1. Evolution des Rémunérations

La **CFE-CGC** considère que les salariés, toutes catégories confondues, sont les acteurs de l'évolution positive de notre Société et à ce titre ils doivent eux aussi recevoir les dividendes de ces résultats sur leur salaire.

Bien que favorable à l'individualisation des salaires, la **CFE-CGC** estime que, dans le contexte actuel, celle-ci montre ses limites et creuse les inégalités pour toutes les catégories de salariés. La méthode de calcul des augmentations utilisée est beaucoup trop pénalisante pour les salariés et plus particulièrement les "classes moyennes" qui voient la partie de leur salaire soumise aux cotisations de la tranche B (*cotisation AGIRC*) s'amenuiser ou tout simplement disparaître. D'autre part, un nombre de plus en plus important de techniciens voire de cadres ne cotise même pas à l'AGIRC.

La **CFE-CGC** demande donc un minimum d'augmentation de 1% pour tous et qu'aucun Ingénieur et Cadre ne soit impacté par la GMP (**G**arantie **M**inimum de **P**oints).

<u>Revendications CFE-CGC</u>	Augmentations <u>hors évolution de carrières</u>
NAO 2015	Masse Salariale : <b>4% + 0, 2%</b> égalité professionnelle Mini : <b>1% pour tous</b>

#### 2. Evolution de carrières

La **CFE-CGC** demande que '*les évolutions de carrières*' soient traitées indépendamment des rémunérations lors des attributions des "enveloppes" aux Établissements. Cette demande a pour but d'éviter la pénalisation d'une catégorie au bénéfice d'une autre.

La **CFE-CGC** demande la mise en place d'un suivi concernant les salariés non cadres afin qu'ils puissent évoluer au fur et à mesure des responsabilités qui leur sont confiées.

### **3. Emploi**

- ✓ La **CFE-CGC** demande la mise en pratique de l'accord Métallurgie du 21 octobre 2014 sur l'alternance.
- ✓ La **CFE-CGC** demande qu'une réflexion concernant les rémunérations pour les salariés ayant une part fixe et une part variable soit menée entre les partenaires sociaux.

### **4. Equilibre vie professionnelle / vie familiale**

- ✓ La prise en charge à 100% des 4 'jours enfant malade'
- ✓ La **CFE-CGC** demande la mise en place d'une "charte" du déplacement professionnel afin de tenir compte des temps de transport et favoriser les trajets directs.
- ✓ Amélioration du CESU.
  - Extension du "service à la personne" pour les salariés ayant une personne à charge (descendant ou ascendant) ou attendant un enfant
  - Extension de la limite de prise en charge de 300 à 400€ par an et par salarié.

### **5. Conditions de travail**

La **CFE-CGC** demande la mise en place :

- ✓ du remboursement à 100% du titre de transport et son application à tous les salariés utilisant les transports en commun.
- ✓ Mise en place d'une prime de transport pour les salariés venant à vélo.

La **CFE-CGC** demande l'ouverture de négociations sur la mise en place du télétravail au sein de l'UES Sagemcom.